



Sur RDV au **05 53 35 57 57**

RDV :
Heure :



PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

PRE-DEMANDE EN LIGNE OBLIGATOIRE

Directement sur le site ►► <http://ants.gouv.fr/>

Si impossibilité de faire la pré-demande en ligne ►►

Prendre contact avec **France Services** Coulounieix-Chamiers au **05 53 45 60 30**

Tout dossier incomplet ou sans pré-demande fera l'objet d'un nouveau rendez-vous

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE/VOL
<ul style="list-style-type: none"> ● carte nationale d'identité valide ou périmée depuis – de 5 ans (à défaut fournir un acte de naissance – de 3 mois) ● 1 photo d'identité (-6 mois) répondant aux normes biométriques ● 1 justificatif de domicile (-1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> ● 1 timbre fiscal <p>- Majeur : 86 € - Mineur à partir de 15 ans : 42 € - Mineur – de 15 ans : 17 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ancien passeport (<i>si le passeport est expiré depuis + de 2 ans fournir une CNI en cours de validité</i>) ● 1 photo d'identité (-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques ● 1 justificatif de domicile (1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> ● 1 timbre fiscal <p>- Majeur : 86 € - Mineur à partir de 15 ans : 42 € - Mineur – de 15 ans : 17 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 photo d'identité (-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques ● 1 justificatif de domicile (-1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> ● Autre titre sécurisé (CNI) à défaut fournir un acte de naissance – de 3 mois. ● 1 timbre fiscal <p>- Majeur : 86 € - Mineur à partir de 15 ans : 42 € - Mineur – de 15 ans : 17 €</p>

Pour toute demande concernant un enfant mineur, SA PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE

Il est impératif de joindre aux documents demandés ci-dessus :

- La pièce d'identité du représentant légal
- Un justificatif de domicile au nom du représentant légal
- Jugement intégral s'il y a lieu
- En cas de résidence alternée, ces mêmes documents seront à fournir pour chacun des parents
- Pour ajouter un nom d'usage à l'enfant ou en cas de séparation, il est impératif de fournir l'autorisation écrite du parent absent ainsi que sa pièce d'identité
- En cas de séparation ou de divorce fournir jugement, attestation du parent absent+ carte d'identité
- Pour ajouter le nom d'époux ou d'épouse, il est impératif de fournir l'acte de mariage ou l'acte de naissance de moins de 3 mois.
 - Les justificatifs de domicile : facture type électricité, eau, internet, avis d'imposition.
 - Si vous êtes hébergés, il vous faudra produire impérativement les documents suivants : une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez depuis plus de 3 mois à cette adresse, un justificatif de domicile à son nom ainsi que sa pièce d'identité.
 - En cas de DIVORCE et pour les femmes autorisées à garder en nom d'usage le nom de leur époux : fournir la copie du jugement dans son intégralité.
 - Décès du conjoint : pour faire apparaître veuf ou veuve : fournir acte de décès.

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous contacter afin d'ANNULER votre RDV au **05 53 35 57 57**